SUD-Solidaires BPCE - 110 avenue de France - 75013 PARIS
06 73 46 11 98 - sudbpce@gmail.com - www.sudbpce.com
SUDBPCE - SUDBPCE - sud.solidaires.bpce - SUD Groupe BPCE

Madame Elisabeth Borne
Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 15 avril 2021

Objet : non-respect du protocole sanitaire en Caisse d'épargne

Copie : monsieur Jean Castex premier ministre, monsieur Olivier Véran ministre des solidarités et de la santé

Madame la ministre,

Le syndicat SUD-Solidaires Groupe BPCE vous interpelle sur le non-respect du protocole sanitaire mis à jour le 8 avril dernier, et ce dans une grande majorité des Caisses d'Épargne du territoire.
Ni votre constat de « mauvais élèves » ni votre réunion du mois de février dernier avec la direction de BPCE n'y a changé grand-chose.

En effet, en relation avec les inspections du travail, nous constatons une très grande disparité dans la mise en œuvre du télétravail.
Si une ou deux Caisses d'épargne (la Caisse d'Epargne Hauts de France et la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse) ont équipé les collègues des agences de matériel informatique pour leur permettre le travail à domicile, il n'en est pas de même dans les douze autres Caisses.

Par exemple, lors du premier confinement, les salarié-es en charge de la clientèle professionnelle et de la gestion privée équipé-es en matériel informatique avaient pour consigne de télétravailler, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui ! A contrario, ils/elles sont même amené-es à se déplacer dans les agences alors même que les variants sont plus contaminants et le taux de létalité plus élevé !

Toujours lors du premier confinement, certaines Caisses d'Epargne avaient organisé le travail par roulement d'équipes dans les agences afin de veiller à réduire la propagation du virus. Solution trouvée par SUD-Solidaires notamment à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes, puisque cette Caisse ne souhaitait pas organiser le télétravail pour les salarié-es du réseau commercial. Cette expérience n'a malheureusement pas été renouvelée.

Pourtant, une grande partie des tâches effectuées en agences pourraient facilement être réalisées à domicile. Nous le disons, les collègues le disent, l'inspection du travail l'écrit. En voici une liste non exhaustive :

- Suivi des portefeuilles
- Action de contacts téléphoniques pour relance ou RDV
- Gestion de vigilance sur les comptes
- Gestion des opérations spécifiques
- Traitement des mails
- Formations en ligne

Nous constatons également que les jauges de présence de personnes dans les agences ne sont pas systématiquement affichées ni respectées. En effet, les espaces privés non accessibles à la clientèle sont comptabilisés à tort. Ce qui peut entraîner la présence de 12 personnes dans $5m^2$.

Conformément à vos consignes, de nombreux contrôles ont été effectués par des inspecteurs et inspectrices qui ont adressé des courriers de recommandations en direction des Caisses d'Epargne.
Constatant des manquements potentiellement préjudiciables à la santé des salarié-es, la première mise en demeure a été adressée le 9 avril à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

Madame la Ministre, le syndicat SUD-Solidaires vous demande d'intervenir auprès de la direction du Groupe BPCE afin que vos directives en termes de préservation de la santé physique et morale des salarié-es et de la population soient respectées.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat SUD-Solidaires Groupe BPCE
Chrystelle Dechâtre-Bonnard
Co déléguée générale